



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2012

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale **le mardi 22 mai 2012, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2011 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Comptes 2011
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'Organe de révision
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
3. Budget des investissements
 - a. Local du feu intercommunal (ACC)
4. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 19 du 11 mai 2012
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Bulletin d'informations communales no 142 de janvier 2012 à avril 2012

Président

Monsieur Martin Wettstein, syndic
Madame Dominique Haller Sobritz, vice-syndic
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal
Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal
Monsieur André Maradan, conseiller communal
Monsieur Olivier Marchon, conseiller communal
Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

Secrétaire

Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs M. Johan Vonlanthen, tables 1 et 2
M. Andrew Pywell, table 3 et table du conseil

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés MM. Roland Bovet et Jérôme Raemy

Membres présents 35 citoyens(nes) habilités à voter

M. Martin Wettstein ouvre l'assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

M. Martin Wettstein présente l'ordre du jour à l'assemblée qui n'a aucune remarque à émettre.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2011

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 13 décembre 2011 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune. MW répond à la question relative à l'entretien des routes et de l'éclairage de M. Jacques Berset restée ouverte, soit : « N'y a-t-il pas doublon avec le plan des investissements 2012 qui présente un montant de CHF 50'000.-- ? N'est-ce pas ce montant qui est passé en fonctionnement ? Est-ce le même objet ou encore CHF 50'000.- supplémentaires ? » en expliquant que ce montant figurait effectivement dans la planification financière 2011 – 2016, dans le poste « Signalisation et éclairage routier ». Par contre, il a été enlevé de la planification financière 2012 – 2017, puisque cette dépense a été intégrée dans le fonctionnement. M. Jacques Berset le remercie pour les explications.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2011 est approuvé par 32 voix.

2. Comptes 2011

M. Martin Wettstein informe l'assemblée que les comptes 2011 clôturent avec un bénéfice de CHF 293.84. Ce bénéfice démontre que la décision de l'assemblée communale de décembre 2010 quant à l'augmentation des impôts était tout à fait justifiée. Il est aussi important de noter que les postes du budget ont scrupuleusement été respectés et qu'aucun écart significatif n'a été détecté. Le total du poste « Administration » représente CHF 281'624.85 de charges pour CHF 55'906.95 de recettes. Au niveau de l'administration générale, nous constatons que les frais administratifs ont été respectés. Les émoluments administratifs ont été inférieurs. Dans ce poste, nous encaissons les émoluments pour les mises à l'enquête, les cartes d'identité, et par le passé les passeports qui sont maintenant réalisés par l'intermédiaire du canton. Le chapitre « Ordre public » présente des charges de CHF 74'638.20 pour des recettes de CHF 33'309.45. Un poste qui appelle une remarque est le compte « Frais entretien véhicule, matériel, installations ». Il s'agit de frais concernant la mise en place provisoire du bâtiment du feu, pour lequel nous allons voter un montant aux investissements. Etant donné le résultat des comptes, nous avons préféré comptabiliser les charges déjà dépensées dans le fonctionnement 2011, et non charger les investissements 2012. Le chapitre « Enseignement et formation » présente un total de charges de CHF 861'876.95, pour des recettes de CHF 57'336.05. Le chapitre « Culture et loisirs » présente un total de charges de CHF 110'648.55 pour des recettes de CHF 35'446.55. L'amortissement de la halle s'est terminé cette année. Par contre, l'amortissement bancaire court toujours. Le chapitre « Santé » présente des charges de CHF 203'180.85 pour des recettes de CHF 9'884.40. Il s'agit de charges liées. Le chapitre « Affaires sociales » présente des charges de CHF 288'916.30 pour des recettes de CHF 22'143.10. Les structures de la petite enfance, soit la participation communale pour les enfants non scolarisés est passée de CHF 42'000.-- à CHF 24'600.--. De plus, nous ne percevons plus de location étant donné que l'école maternelle n'existe plus. Et dès 2013, nous aurons en supplément les frais de l'accueil extrascolaire. Le poste « Aide sociale » présente des charges de CHF 116'541.95 pour des recettes de CHF 22'004.40. A noter que le compte « Caisse maladie payée » a pris l'ascenseur, mais ce sont des montants que nous allons récupérer, soit par le service social, soit par la caisse de compensation. Il est également important de savoir que cette charge sera dorénavant prise en charge par le canton, mais il restera encore pendant quelque temps un reliquat de factures antérieures à 2012. Le chapitre « Transports et communications » présente un total de charges de CHF 202'219.15 pour des recettes de CHF 18'323.70. Tous les postes du budget ont été relativement bien respectés. Le chapitre « Protection – Aménagement de l'environnement » présente un total de charges de CHF 236'272.55 pour des produits de CHF 201'089.25. Le compte « Approvisionnement de l'eau » est comme le veut la loi, équilibré. Nous avons prélevé CHF 8'256.65 sur la réserve. Les travaux sur notre réseau ont coûté CHF 28'561.85. Il s'agit, entre autres, de l'installation des hydrantes au Saugy ; nous avons profité des travaux de l'AESO pour réaliser ces installations. Nous avons toutefois reçu en retour des subventions se montant à CHF 4'350.--. Le poste « Protection des eaux » présente des charges de CHF 80'669.45 pour des produits de CHF 63'589.50. Ce poste doit être couvert à au moins 70 % selon la loi. Vous constaterez que les taxes d'utilisation ont baissé. C'est la conséquence directe du fait que nous nous sommes assujettis à la TVA pour l'épuration, mais que nous n'avons pas augmenté les factures de 8 %. Le poste « Ordures ménagères » présente un total de charges de CHF 66'905.85 pour des produits de CHF 58'111.80. Nous voyons que les mesures prises par le Conseil communal déploient leurs effets : les frais de ramassage ont baissé de CHF 4'200.-- et la vente de vignettes a rapporté CHF 6'600.-- de plus. M. Wettstein rappelle que les charges doivent être couvertes à au moins 70 %. Le

chapitre « Finances et impôts » présente un total de charges de CHF 432'999.01 pour des produits de CHF 2'274'940.20. Le budget « Impôts » est calculé sur la base d'une évaluation du service cantonal des contributions. Nous constatons que nous avons moins d'impôts sur le revenu, mais plus d'impôts sur la fortune. Les autres impôts spéciaux sont calculés sur la base des moyennes des années passées, et pour cette raison, vous pouvez constater certaines différences. Le poste « Amortissements obligatoires » se monte à CHF 179'972.--. Il représente les amortissements que la commune doit faire sur les investissements soumis à emprunt. En ce qui concerne les dettes, nous profitons de la situation sur le plan des taux d'intérêts. Le taux moyen de nos emprunts se situe à 2.94 % et nous avons des taux fixes allant jusqu'en 2023. Le poste « Immeubles » révèle les premières incidences des travaux effectués en 2010. Les coûts d'énergie ont baissé et l'encaissement des loyers est supérieur. Nous constatons également que suite à l'assujettissement de la TVA, nous avons réalisé un bénéfice extraordinaire de CHF 27'242.--. La bonne tenue des comptes nous a aussi permis d'effectuer des amortissements supplémentaires de CHF 61'567.65. En guise de conclusion, le total des charges s'élève à CHF 2'709'363.81 pour des recettes de CHF 2'709'657.65, d'où un excédent de recettes de CHF 293.84.

Questions :

M. Jacques Berset relève que le montant de la perte sur débiteurs relative aux impôts est beaucoup plus important que celui prévu dans le budget.

M. Martin Wettstein explique que la commune a reçu des actes de défaut de biens pour des impôts non payés par un contribuable. Ce dernier ne remplissait pas sa déclaration d'impôt et est par conséquent taxé d'office. Cet élément n'était pas pris en compte ; il s'agit d'une perte comptable. La commune n'a pas d'emprise sur cette personne car il n'est pas possible de conclure un arrangement avec un contribuable déjà aux poursuites.

M. Jacques Berset demande s'il s'agit d'un montant représentant plusieurs années.

M. Martin Wettstein lui répond par l'affirmation.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** présente les comptes d'investissement. Le total des charges s'élève à CHF 220'333.65 pour des recettes de CHF 14'960.--. La mensuration communale continue son cours. Les citoyens seront informés plus en détail prochainement. L'assainissement de la butte de tir est, pour le moment, dans les oubliettes. La traversée du village est terminée, mais l'investissement n'a pas pu être bouclé dans les comptes 2011. Les informations complémentaires seront exposées dans les divers. L'assainissement de la décharge des Glières suit son cours. **M. Martin Wettstein** présente également le bilan et précise que la dette par habitant est passée de CHF 4'208.33 à CHF 4'191.80.

Questions :

M. Jacques Berset relève que le passage piéton devant le café de l'Ecu n'a pas été réalisé.

M. Martin Wettstein répond qu'en effet il n'a pas été marqué, et que ce point sera expliqué dans les divers.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision, soit la fiduciaire Sorefisa SA, puis de la commission financière.

Rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 par la fiduciaire Sorefisa SA

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan) de la Commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance. Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatés avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion. Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport de la commission financière

La révision des comptes communaux 2011 a été effectuée par la société Sorefisa SA. Les membres de la Commission financière, le Conseil communal ainsi qu'un représentant de la société fiduciaire se sont rencontrés le mercredi 2 mai. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2011. Le compte de fonctionnement 2011 se solde avec un bénéfice de CHF 293.84 après amortissements supplémentaires et réserves. Le représentant de Sorefisa SA a présenté son analyse avec toutes les explications nécessaires. En ce qui concerne le compte d'investissement 2011, le plus gros investissement a été l'aménagement de la route cantonale, les différents points ont été discutés avec les membres du Conseil communal qui ont apporté les compléments d'informations souhaités. En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Mme Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2011. La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2011.

Acceptation des comptes 2011

oui : 27 voix non : 0 voix abstention : 1 voix

Les comptes 2011 sont approuvés.

3. Budget des investissements 2012

M. Martin Wettstein détaille les éléments financiers du projet avant de passer la parole à **Mme Dominique Haller Sobritz**, vice-syndique, en charge de la police du feu. Le coût global de l'investissement se monte à CHF 453'000.--, dont CHF 90'000.-- de participation d'Autigny, la couverture est réalisée par un emprunt au taux de 3 %, l'amortissement sera de 3 % selon le RELCo, aucune nouvelle charge induite n'est à prévoir.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'ACC constitue le regroupement intercommunal des pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens. Le local des pompiers était installé au sous-sol de la Résidence St-Martin à Cottens depuis 21 ans. En raison des travaux d'agrandissement de la Résidence, le bail à loyer a été résilié. Depuis plus de 3 ans, les trois communes ont étudié plusieurs projets sur le territoire de chaque commune, afin de concilier les exigences de l'ECAB, du SeCA et des finances communales. Après avoir envisagé la construction d'un local entièrement neuf, le projet s'est enfin concrétisé dans le cadre d'une location d'une halle de 500 m² environ. Ce local, situé dans la zone industrielle de Chénens, a déjà permis au CSPI de déménager début juin 2011 avec un aménagement provisoire, dans l'attente de l'obtention du permis de construire nécessaire. En effet, la halle nécessite des aménagements spécifiques pour le bon fonctionnement du service du feu. Une commission de bâtisse, comprenant un représentant de chaque commune, le commandant et son commandant remplaçant, ainsi que le bureau d'architecture Baechler & Pasquier de Givisiez, a été formée pour élaborer le projet de transformation à l'intérieur de la halle, appelée anciennement Funéris. Ce projet qui se veut modulable, fonctionnel et surtout financièrement avantageux pour le contribuable, peut également être qualifié d'innovant car c'est la première fois qu'un local du feu sera installé dans un bâtiment loué et aménagé en partie avec des containers. Le sol de cette halle devra être recouvert (en tout ou partie) d'une couche d'époxy pour la rendre étanche, et éviter les fuites accidentelles d'huiles et autres substances. Des canalisations pour les eaux usées, avec un décanteur, et les eaux claires devront être installées (obligation du SEN) et la place devant le local sera goudronnée, permettant le nettoyage des véhicules et tuyaux. Des containers seront installés à l'intérieur pour les vestiaires. Les locaux actuellement en dur seront transformés selon les besoins des pompiers avec notamment une salle pour le stockage des bouteilles, le nettoyage et séchage des masques pour la protection respiratoire. En raison de la distance par rapport à la porte de sortie, il est obligatoire d'aménager également une sortie de secours. En outre, de nombreuses modifications des installations électriques, sanitaires et de chauffage sont nécessaires. Au 1^{er} étage sur la partie déjà construite, un local de réunion et de théorie sera installé ainsi qu'un local de rangement. Le coût total de l'investissement présenté à l'assemblée communale est de CHF 453'000.--. Une fois la subvention déduite, estimée par l'ECAB à environ CHF 104'000.--, le montant net à la charge de la commune d'Autigny sera de CHF 90'000.--, la part de chaque commune étant calculée selon la clé de répartition (population au 31.12. de l'année précédente) de l'article 11 des statuts de la convention intercommunale de l'ACC. La location fera partie intégrante du budget de fonctionnement de l'ACC comme l'était la location du local au Home St-Martin. Par contre, la commune ne bénéficiera plus à l'avenir du produit de location des locaux se trouvant dans le sous-sol de la halle polyvalente. Le conseil communal d'Autigny et les pompiers vous remercient de bien vouloir accepter cet investissement.

Questions :

M. Samuel Cudré demande si la commune paiera moins de loyers.

M. Martin Wettstein répond que le loyer sera quasiment le même, mais que la commune perdra CHF 10'000.-- de location.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que les nouveaux locaux ont une surface de 500 m2 en lieu et place des anciens locaux de la résidence St-Martin de 150 m2.

M. Martin Wettstein relève que le premier projet se montait à 1,5 mio et que ce local est une bonne solution permettant aux pompiers d'accomplir correctement leur travail.

M. Jacques Berset demande qui est le propriétaire du bâtiment et quelle est la durée du bail.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il s'agit de la famille Grippo et que la durée du bail est de 25 ans. Elle précise que l'ECAB exige une durée de 20 ans pour obtenir des subventions.

M. Serge Berset demande, qu'étant donné que des améliorations seront effectuées, si le propriétaire participera financièrement aux coûts. Il s'interroge également s'il n'aurait pas été préférable d'investir dans la construction d'un nouveau local.

M. Martin Wettstein explique qu'à la fin du bail, l'ACC partira certainement avec les containers. Concernant la construction d'un nouveau local qui aurait coûté environ 1,5 mio, le calcul a été effectué. Il précise que chaque investissement bloque la capacité d'investissement des communes et que celles-ci préfèrent garder cette capacité pour d'autres objets. Il relève également d'autres éléments comme Frifire et les fusions de corps de sapeurs-pompiers. Si nous avions construit un nouveau bâtiment, celui-ci aurait été peut-être trop exigu pour accueillir d'autres corps.

M. Jacques Berset souligne qu'un certain montant a déjà été investi avant la présentation du projet à l'assemblée communale et que par conséquent, cette dernière se trouve devant le fait accompli. Il pense qu'il s'agit d'un bon projet mais regrette que les citoyens n'ont pas été informés avant les engagements des conseils communaux.

M. Martin Wettstein répond que cet objet a été longuement et âprement discuté entre les différentes communes qui défendaient chacune leur projet. Par la suite, il a fallu libérer rapidement les locaux à la Résidence St-Martin, et par conséquent, les conseils communaux ont dû prendre une décision dans un bref délai. En effet, il n'était pas envisageable de laisser le camion sur le parking pendant l'hiver car il est impossible d'éteindre un incendie avec des glaçons.

M. Jacques Berset demande quel est le résultat du vote de l'assemblée communale de Chénens.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que les assemblées communales de Chénens et Cottens ont accepté l'investissement.

M. Serge Berset demande si une durée de bail plus courte n'aurait pas été possible afin de laisser la porte ouverte en cas d'éventuel arrangement entre les communes.

M. Martin Wettstein rappelle que c'est l'ECAB qui l'exigeait sans quoi aucune subvention de sa part ne serait allouée.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein**, cède la parole à **Mme Laurence Charrier** pour la lecture du rapport de la commission financière.

Suite à la résiliation du bail de l'ancien local des pompiers à la Résidence St-Martin de Cottens, le regroupement intercommunal des pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens se devait de trouver un nouveau local. Après étude, il s'est avéré que la location d'une halle de 500 m² pourrait convenir à toutes les parties. Le coût total de l'investissement se monte à CHF 453'000.--. Le montant à charge de la commune s'élève à CHF 90'000.--. La commission financière propose d'accepter cet investissement.

Vote de l'investissement relatif au local du feu intercommunal (ACC)

oui : 35 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement relatif au local du feu intercommunal est accepté.

4. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

M. Martin Wettstein explique que comme indiqué dans le bulletin communal, le district de la Sarine est le seul à ne pas être doté d'une structure financière qui permette de donner un coup de main afin d'élaborer des projets d'importance régionale. A titre d'exemple, l'Association régionale de la Gruyère, créée en 1975 pour la gestion des crédits LIM, participe financièrement à la construction d'infrastructures hivernales ou sportives. M. Wettstein relève les principaux articles qui auront une incidence sur notre commune, principalement financière. Les communes membres sont réparties en quatre secteurs. Autigny se trouve avec les communes de Sarine Ouest et de Sarine Nord. Le but est de créer un fond régional d'investissement destiné à donner un coup de pouce à un ou des projets d'envergure. Le fonds sera alimenté à hauteur de CHF 1'000'000.-- par année. Dès que le fonds aura atteint CHF 5'000'000.--, la dotation sera suspendue. Cela veut dire que si nous ne sommes pas mis à contribution jusqu'à fin 2017, nous n'aurions pas à verser une somme pour 2018. Par contre, si l'endettement du fonds dépasse CHF 10'000'000.--, la dotation annuelle des communes passera à CHF 1'500'000.--. La contribution communale est calculée comme suit : 75 % en fonction de la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Ce point a été âprement discuté et négocié. Les communes riches voulaient un calcul selon la population légale, arguant qu'ils participent financièrement plus que les autres, et que celles de l'agglomération ont déjà effectué des investissements d'intérêt régional. Les communes plus modestes, telles qu'Autigny, souhaitaient une contribution calculée à 50/50. Le bon consensus suisse a donné cette proposition. D'autre part, la commune d'Autigny aura droit à un délégué selon la clé de répartition choisie. Selon les chiffres de la population légale et de l'indice de potentiel fiscal, la part communale pour 2013 s'élèverait à CHF 6'615.37. M. Wettstein relève que la création de l'ARS est dépendante de l'acceptation des statuts par toutes les communes de la Sarine. A ce jour, les communes du Mouret et de Rossens ont refusé ces statuts. Nous ne savons pas encore comment se déroulera la suite des opérations, mais nous devons prendre position.

Questions :

M. Samuel Cudré demande comment seront élus les représentants des communes et si ceux-ci auront seuls le pouvoir de décision.

M. Martin Wettstein répond que les communes de chaque secteur se réuniront et désigneront leurs représentants. Le comité proposera des projets et l'assemblée des délégués décidera si oui ou non elle les accepte.

Mme Anne Spadafora souhaite savoir sur quels motifs se sont basées les communes qui ont refusé les statuts. S'agit-il principalement de raisons financières ?

M. Martin Wettstein explique que le motif du refus de la commune du Mouret provient d'une prise de position de M. le Professeur Dafflon, éminent spécialiste des finances communales, ainsi que de l'intervention d'un ancien député, mais qu'il ne connaît pas exactement les raisons. Pour la commune de Rossens, il ne possède aucun renseignement. Il relève cependant que ce sont, en effet, souvent pour des motifs financiers.

Mme Martine Aeschlimann pense que la participation annoncée des communes est une estimation puisque si des communes refusent, le montant sera divisé par le nombre de communes restantes.

M. Martin Wettstein rappelle que selon les statuts, toutes les communes doivent accepter. Etant donné que certaines communes ont refusé, les statuts devront certainement être revus.

M. Jacques Berset relève que s'il a bien compris, pour que l'association soit constituée, il faut que l'unanimité des législatifs communaux accepte les statuts. Du fait que deux communes ont refusé, si l'assemblée refuse également, nous ne faisons que couler un peu plus le bateau.

M. Daniel Bovet précise qu'il semblerait que le préfet se rendra dans les communes qui ont refusées pour essayer de les convaincre.

Mme Anne Spadafora revient sur le budget fixé à CHF 1'500'000.-- avec la participation des 36 communes et demande si l'on peut se retrouver dans un cas où cette somme sera répartie entre 25 communes.

M. Martin Wettstein rappelle que selon l'article 21 : l'alimentation du fonds par les communes est fixée à CHF 1'000'000.-- par année et que si l'endettement dépasse CHF 10'000'000.--, l'alimentation du fonds passera à CHF 1'500'000.--, ce qui représente pour Autigny CHF 10'000.-- au lieu de CHF 6'615.37 par année. Il s'agirait d'une charge liée supplémentaire.

Mme Martine Aeschlimann si l'assemblée accepte, nous signons un chèque en blanc.

M. Martin Wettstein rappelle que les statuts mentionnent 36 communes. Ils devront être revus et ainsi présentés pour approbation à l'assemblée communale. De ce fait, nous ne signons pas un chèque en blanc.

Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

oui : 24 voix non : 2 voix abstention : 10 voix

Les statuts de l'Association régionale de la Sarine sont approuvés.

5. Divers

Avant de céder la parole à l'assemblée, M. Martin Wettstein présente le bouclage de l'investissement de la traversée du village. Il rappelle que dans les comptes, le Conseil communal avait réparti le projet initial en 4 secteurs. Ce projet avait été initié en 2006 par M. Angelo Tortorella, ancien conseiller communal. A cette époque, une étude Valtraloc n'était pas nécessaire. Après l'entrée en fonction d'un nouvel ingénieur cantonal, de nouvelles études ont été exigées par le canton. M. Wettstein précise que le montant voté de CHF 200'000.-- était basé sur des prix de 2007 et que les travaux ont été effectués en 2011. En conclusion, l'investissement final se monte CHF 219'536.70. Le dépassement est dû à la durée du chantier, du budget calculé sur la base de prix de 2007 et des différentes exigences du canton.

Questions :

M. Jacques Berset demande si le Conseil communal possède le résultat des analyses des eaux de la décharge des Glières puisque ces dernières n'ont pas pu être réalisées en 2011 du fait du niveau bas des eaux. Etant donné qu'il a plu depuis, a-t-on des premiers résultats ?

M. Philippe Chassot explique que l'entreprise Géotest a réalisé les tests et a transmis son rapport au Service de l'environnement. Ce dernier a exigé un complément d'analyse qui doit encore être effectué. M. Chassot relève que les nouvelles sont bonnes mais pas encore officielles. L'entreprise Géotest pensait qu'il n'était pas nécessaire de réaliser d'autres investigations mais le canton a décidé d'exiger trois nouveaux forages. Le Conseil communal a reçu des nouvelles de Géotest il y a quinze jours. L'entreprise procédera à ces prélèvements rapidement afin de boucler le dossier. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre au départ, il semblerait que nous n'allons pas au-devant de travaux d'assainissement de grande ampleur.

Mme Martine Aeschlimann souhaite connaître comment est-ce que la révision du PAL et la modification de zone des terrains se déroulera.

M. Philippe Chassot répond que comme mentionné dans le bulletin communal, il s'agit d'un travail de longue haleine sur environ 5 ans, le délai étant fixé au 1^{er} janvier 2015. La commission d'aménagement a planché sur la 1^{ère} phase du travail à effectuer, c'est-à-dire une photographie de l'état actuel de la commune, de ce qui a été construit, de l'augmentation de la population et le calcul du redimensionnement des zones à bâtir. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Le dossier a été envoyé au canton et circulera dans les divers services avant qu'un rapport nous soit retourné vers le début septembre. M. Chassot précise qu'une phase d'information aux propriétaires ne sera pas négligée et qu'une séance d'information sera certainement organisée. La population sera également régulièrement informée.

Mme Jacqueline Berset revient sur les gendarmes couchés construits sur la route. Elle relève qu'ils engendrent beaucoup de bruit et ne servent à rien. Elle pense qu'il faudrait soit les indiquer par des panneaux, soit mieux les marquer afin de ne pas être surpris. Ceux qui les connaissent ralentissent et accélèrent après. Elle demande s'il faut accepter ce genre de verrues?

D'autre part, elle souhaite savoir s'il existe une garantie sur les travaux effectués dans le village, par exemple, par l'entreprise qui a effectué le changement des canalisations communales. Elle précise que suite aux travaux effectués dans son talus après la rupture d'une conduite communale, tout s'effondre. Vu la qualité du travail effectué, elle s'inquiète du travail effectué dans la commune.

M. Martin Wettstein explique que ce sont des ingénieurs qui ont proposé ce type de gendarmes couchés et que le Service des ponts et chaussées n'autorise pas la mise en place de panneaux de signalisation pour ce genre d'aménagement. Concernant les produits réfléchissants, il précise qu'il faudrait les refaire tous les deux ans et que le revêtement utilisé, aménagé en autres à Lausanne, tient très bien.

Concernant les travaux effectués pour la commune, M. Wettstein lui répond qu'il existe des délais pour les défauts cachés et qu'en ce qui concerne son cas personnel, le Conseil communal a pris position et ce n'est pas l'endroit pour en parler. En outre, il relève que le Conseil communal a toujours été satisfait de l'entreprise qui a effectué ces travaux.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2011, pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Il remercie également le personnel administratif, Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras, l'employé communal, M. Daniel Chablais, et toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes autres tâches. Il remercie également les citoyens pour leur confiance, leur souhaite un bel été et leur donne rendez-vous le 31 juillet pour la fête nationale au terrain de football d'Autigny.

L'Assemblée communale est close à 21h15.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein